

Paris, le 21 mars 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 27 17/18

Monsieur le Ministre,

Vous présentez la voie professionnelle comme votre deuxième priorité et vous procédez actuellement à l'élaboration de sa réforme.

Pour le SE-Unsa, la voie professionnelle publique a effectivement besoin d'être valorisée, tout comme l'engagement de ses enseignants qui doivent être reconnus à égalité avec leurs collègues de la voie générale et technologique.

Or, dans la voie professionnelle, les enseignants ont été exclus de la pondération des heures de service en cycle terminal mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et technologique. À défaut, une indemnité de sujétion de 400 €, attribuée sous condition, a été créée. Pour le SE-Unsa, celle-ci est discriminante, car moins juste et moins rémunératrice.

Notre pétition en faveur de cette égalité de traitement a recueilli plus de 5000 signatures.

Pour le SE-Unsa, valoriser la voie professionnelle publique passe nécessairement par une égalité de traitement des enseignants des trois voies. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de mettre fin à cette injustice en accordant l'accès à cette pondération aux enseignants de la voie professionnelle, qu'ils soient professeurs de lycée professionnel ou professeurs d'EPS notamment.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général